



HYDREAULYS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Le mardi 11 avril 2023 à 18h le Comité d'HYDREAULYS légalement convoqué par son Président, Monsieur Marc TOURELLE, s'est réuni au 12 rue Mansart à Versailles (78000).

OBJET : 2023/09 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023 – ASSAINISSEMENT

Sont présents :

CA VGP : Jacques ALEXIS, Jean-Philippe LUCE, Alain SANSON (suppléant de Richard RIVAUD), Violaine CHARPENTIER (suppléante de Benoît RIBERT), Claude JORIO, Marc TOURELLE, Isidro DANTAS (suppléant de Sonia BRAU), François DARCHIS, Xavier GUITTON, Richard LÉJEUNE, Arnaud HOURDIN

CA SBGS : Isabelle DE TONQUEDEC

Saint-Nom-la-Bretèche : Gérard PARFAIT

CC Gally Mauldre : Laurent RICHARD, Jerome COTIGNY, Christian BEZARD

CC Cœur d'Yvelines : Catherine LANEN

EPT GPSO : Jacques BISSON, Isabelle DORISON, Grégoire DE LA RONCIERE, Françoise BREUX (suppléante de Francis MENET)

CA SQY : Eva ROUSSEL, Catherine BASTONI, Françoise BEAULIEU, Aurélien PERROT, Houssem DHAOUADI, Christian GRANDE

Absents excusés : Pascal THEVENOT, Gwilherm POULLENNEC, Jean-Philippe OLIER, Eric MARTIN, Pierre CHEVALIER, Olivier AFONSO, Henri-Pierre LERSTEAU, Gilbert REYNAUD, Isabelle SATRE, Brigitte BOUCHET, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Roger ADELAIDE

Ont donné pouvoir : François-Gilles CHATELUS à François DARCHIS, Pascale FLAMANT à Jacques BISSON, Jean-Baptiste HAMONIC à Eva ROUSSEL, Frédéric PELEGRIN à Catherine BASTONI

Date de la convocation : 04 avril 2023

Secrétaire de séance : Gérard PARFAIT

Date d'affichage électronique : 19 avril 2023

Nombre de membres : En exercice : 43 Présents : 27 Votants : 31

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture :

- Date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux et le délai de recours gracieux. La réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux

Accusé de réception en préfecture
078-200089316-20230411-DEL202309-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Délibération 2023/09

OBJET : Adoption du Budget Primitif 2023 – Assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du service public d'assainissement dit « BV OUEST », conclu entre HYDREAULYS et la société SEVESC entré en vigueur le 1er janvier 2008,

Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du service public d'assainissement dit « Périmètre « DSP Bassin Versant Est, Collecte, Bassin STEP Val de Gally » », conclu entre HYDREAULYS et la société SEVESC entré en vigueur le 1er juillet 2022,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics locaux de distribution d'eau et d'assainissement,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 présenté par le Président du Syndicat sur les bases de l'instruction comptable susvisée et des orientations générales budgétaires dont le Comité a eu à débattre lors de sa réunion du 21 mars 2023, conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Comité doit se prononcer sur les propositions du Président concernant l'établissement du Budget Primitif 2023 - Assainissement d'HYDREAULYS,

Considérant que le document de présentation du Budget Primitif 2023 - Assainissement est joint à la présente note,

Ayant entendu l'exposé,

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2023 d'HYDREAULYS

Section d'exploitation :

➤ Dépenses.....	14 152 429,51€
➤ Recettes.....	14 152 429,51€

Section d'investissement :

➤ Dépenses.....	20 960 368,09€
➤ Recettes.....	20 960 368,09€
➤ Soit un total en dépenses de	35 112 797,60 €
➤ Soit un total en recettes de	35 112 797,60 €

AUTORISE et **DONNE** pouvoir au Président pour signer tout document afférent à ce dossier.

**Pour Extrait Conforme
A Versailles, le 11 avril 2023**

Le Président

Marie TOURNIER

Accusé de réception en préfecture
078-200089316-20230411-DEL202309-DE
Date de réception : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

